



Strasbourg, le 7 juin 2024

CDL-OJ(2024)003ann

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

80^e RÉUNION
DU CONSEIL DES ÉLECTIONS DEMOCRATIQUES
Venise, le 20 juin 2024 de 10 h 00 à 12 h 00

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Déclaration interprétative révisée sur la stabilité du droit électoral

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de déclaration interprétative révisée sur la stabilité du droit électoral ([CDL\(2024\)013](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Castellà Andreu, M. Darmanović, M. Holmøyvik, M. Kask, Mme Pabel et M. Rubio Nuñez.

3. Géorgie – Avis sur les suites données à l'avis conjoint sur le projet d'amendements au Code électoral et au Règlement intérieur du Parlement géorgien

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2024\)012](#)) à l'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur le projet d'amendements au Code électoral et au Règlement intérieur du Parlement géorgien ([CDL-AD\(2023\)047](#)) ([CDL-REF\(2024\)008](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cet avis sur les suites données a été demandé par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire le 7 mars 2024.

4. Géorgie – Avis sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis ([CDL\(2024\)018](#)) sur les amendements au Code électoral qui abolissent les quotas de genre ([CDL-REF\(2024\)014](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel. Cet avis a été demandé par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire le 16 avril 2024.

5. République de Moldova – Avis sur la Loi de la République de Moldova sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis ([CDL\(2024\)022](#)) sur la Loi de la République de Moldova sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance ([CDL-REF\(2024\)019](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Barrett, M. Holmøyvik et Mme Milašiūtė. Cet avis a été demandé par le Président du Parlement de la République de Moldova le 3 mai 2024.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance](#).

6. Haïti – Avis sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis intérimaire ([CDL\(2024\)023](#)) sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti, élaboré sur la base des commentaires de M. Frendo, M. Holmøyvik, Mme Otálora Malassis et M. Sénors. Cet avis a été demandé par le Secrétaire général de l'Organisation des États américains le 4 mars 2024. Les sous-commissions sur les Institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion commune du 20 juin 2024.

7. Migration et asile dans les campagnes électorales

L'Assemblée parlementaire, dans sa [Résolution 2525 \(2024\)](#) « Le thème de la migration et de l'asile en campagne électorale et les conséquences sur l'accueil des migrants et leurs droits », adoptée le 24 janvier 2024, a encouragé au paragraphe 8(1) « le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise à élaborer un code de conduite à destination des candidats et candidates aux élections et/ou des médias pour lutter contre les discours contraires à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'encadrement de la liberté d'expression et l'interdiction du discours de haine. »

Le Conseil pourrait proposer à la Commission de Venise d'effectuer une étude sur l'encadrement de la liberté d'expression et l'interdiction du discours de haine dans le cadre des campagnes électorales à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des normes élaborées par les organes du Conseil de l'Europe, en particulier les recommandations du Comité des Ministres, dans le domaine de la lutte contre les discours de haine et les crimes de haine, et sur la promotion de l'expression d'opinions pluralistes dans un environnement démocratique. Une telle étude pourrait éventuellement conduire, dans un deuxième temps, à la rédaction d'une liste de critères (« check-list »).

8. Informations sur les questions d'intérêt pour le Conseil des élections démocratiques

M. Darmanović informera le Conseil de la visite d'une délégation de la Commission de Venise au Mexique dans le contexte des élections présidentielles et des élections parlementaires.

Les membres du Conseil sont invités à fournir des informations sur les questions d'intérêt pour le Conseil en matière électorale.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 10 octobre 2024 de 10h00 à 12h00.